



Rapport d'activités 2012



La Commission d'Information et de Suivi est un organe mis en place par :

JURA RE **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

bci Betriebs-AG

Présidence: René Longet, Expert en développement durable, Genève

Secrétariat: Kathrin Gschwind, Office de l'environnement du Canton du Jura, St-Ursanne

<p style="text-align: center;">Assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol Commission d'Information et de Suivi (CIS)</p>

Rapport d'activité 2012

La Commission d'Information et de Suivi (CIS) de l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol (DIB) s'est réunie à 4 reprises durant l'exercice sous revue soit les 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 7 décembre.

Les séances de juin et de décembre ont été précédées d'une **visite du site**. Une séance s'est tenue sur invitation de la Commune de Bonfol à la salle communale, une dans la Salle du Parlement Jurassien, une à Saint-Ursanne au Centre des visiteurs du projet Mont-Terri et une dernière à Pfetterhouse sur invitation de cette commune française limitrophe de la DIB.

L'année 2012 a été caractérisée, après l'incident de 2010 et un an d'exploitation provisoire, par une progression sans incidents significatifs du chantier d'excavation. La Commission s'en réjouit et remercie l'ensemble des parties prenantes de leur implication, de leur haut niveau d'exigence professionnelle et de prudence. Au 31.12.12 un peu moins de la moitié du contenu toxique a été évacué.

1.- Rôle et fonctionnement de la Commission

Instituée en 2001 dans le contexte de l'accord-cadre entre le Canton du Jura et bci Betriebs-AG (bci), la **Commission réunit les parties prenantes concernées par le projet**, institutionnelles et de la société civile, suisses et françaises, de tous niveaux territoriaux : communes, canton, départements, régions, Etat.

Sans avoir une mission de contrôle ni interférer avec les activités ou responsabilités d'autres instances, la Commission vise **par la transparence et l'échange le plus large, à faciliter un assainissement conforme aux meilleurs standards environnementaux, sociaux et de sécurité.**

Chacun de ses membres dispose d'un droit de poser toute question en relation avec le projet et de recevoir une réponse. Ce droit s'exerce individuellement, et collectivement lors des séances de la Commission. La Commission est informée en-dehors de ses réunions de tout fait marquant. Ses membres conviennent de s'appliquer à eux-mêmes le principe de transparence et **de se comporter en partenaires loyaux dans l'exercice de leurs activités.**

Depuis fin 2007, les séances de la Commission font l'objet d'une prise de vues à des fins **d'archivage**. Ces enregistrements seront accessibles ultérieurement et sont **conservés par l'Office de l'environnement du Canton du Jura**. Chaque séance est commentée sur le site Internet de la Commission à travers les explications et prises de position du Président et de représentants de parties.

Par son activité, la Commission, institution novatrice, apporte sa contribution à la réussite de projets complexes de ce type et s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'information et les possibilités de participation des citoyen-ne-s.

Le site www.cis-bonfol.ch permet de consulter toute la documentation remise à la CIS et les procès-verbaux de ses séances, ainsi que de télécharger gratuitement le film «C'est arrivé près de chez nous» (26 minutes). Il montre que nous sommes tous concernés !

2.- Modifications intervenues dans la composition de la Commission

Plusieurs modifications ont eu lieu durant l'exercice écoulé:

- *Canton du Jura*: M. François Schaffter prend le statut de membre titulaire, M. André Bapst devient membre suppléant.
- *Commune de Bonfol*: M. Pascal Girardin est remplacé par Mme Marie-Josée Girardin.
- *Commune de Beurnevésin*: La commune se trouve sous administration cantonale et désignera ses représentants ultérieurement.

3.- Diffusion du film de la Commission «C'est arrivé près de chez nous»

Le film «**C'est arrivé près de chez nous**», réalisé par Mme Varuna Singh, journaliste, et M. Didier Humbert, producteur, sur mandat de la Commission, et financé par la Confédération Suisse, le canton du Jura, bci, le Collectif Bonfol¹ et la Commune de Bonfol est **disponible sur le site Internet de la Commission. Il est téléchargeable gratuitement et destiné à l'utilisation libre.**

Retraçant les grandes étapes de la mise en place de la décharge puis de la décision de son assainissement définitif, ce documentaire de 26 minutes a un caractère universel. Les décharges dans le monde sont nombreuses, les questions des riverains souvent semblables, l'assainissement sujet à controverses, les enjeux techniques et humains nombreux. Il conclut sur notre rapport aux déchets et à la chimie et sur comment minimiser la production de déchets et aller ensemble vers une «chimie propre».

Après les deux soirées-débats de 2011, en septembre à **Pully** (Canton de Vaud) et en décembre à **Delle** (Territoire de Belfort), le film a été présenté le 6 septembre 2012 à **Porrentruy**.

La projection en présence des réalisateurs a été suivie d'un débat, animé par le Président de la Commission et réunissant MM. **Receveur** et **Meusy**, respectivement ministre du Canton du Jura, et responsable du dossier DIB auprès du Canton, **Fischer**,

¹Comprenant : Pro Natura Jura, Greenpeace, WWF Jura, Unia, Demeter Schweiz, Les Verts de Franche-Comté.

directeur de bci, **Gasser et Frisch**, Maires de Bonfol et de Pfetterhouse. Le Collectif Bonfol n'a pas souhaité être présent.

La soirée a rassemblé quelque 70 personnes et a souligné l'intérêt de la population, également à travers les questions posées, certaines personnes s'intéressant à l'avancement du projet, d'autres plus généralement à la question des déchets. Chaque partie présente a ainsi pu exposer sa vision et sa contribution au projet.

La Commission considère que ce support didactique a fait ses preuves et en encourage activement l'utilisation, en particulier dans les écoles; elle se rend disponible, le cas échéant, pour un débat.

4.- Suivi du projet d'assainissement

L'élément majeur de l'exercice 2012 est **l'autorisation d'exploiter délivrée par le Canton en date du 3.5.2012**, au terme de la phase pilote de près de douze mois. Les programmes de suivi environnemental et santé-sécurité au travail sont poursuivis comme précédemment.

Améliorations apportées au projet

L'explosion survenue le 7 juillet 2010 a contraint de préciser certaines procédures d'exploitation. Outre la **mise en place d'un broyeur par lequel passent les déchets excavés**, la principale mesure réside dans la **commande à distance des engins évoluant dans la halle d'excavation**, limitant la présence humaine au sein de la halle d'excavation au strict minimum.

Progression du chantier d'excavation

Le secteur sud est excavé aux trois quarts à fin 2012. Puis la halle sera déplacée pour couvrir la partie nord. En vue de cette opération, le nouveau couvercle nord a été entièrement décapé et l'ancien couvercle nord l'a été jusqu'à une épaisseur de sécurité au-dessus des déchets, les matériaux décapés étant mis en stockage intermédiaire ou amenés en cimenterie pour les plus contaminés. Ce décapage a accru sensiblement l'infiltration d'eaux de pluie dans la partie nord de la décharge, ce qui conduit à une augmentation du volume des jus de décharge drainés à traiter.

De même, la fondation nord de la halle d'excavation et les coffrages pour les surfaces à goudronner ont été préparés.



Août 2012 : vue dans la halle d'excavation avec le pont-roulant/grappin, la pelleuse télécommandée qui alimente le broyeur et la rampe d'accès vers le fond de la décharge. Le fond de la décharge a été atteint et nettoyé des déchets à certains endroits.

L'argile

L'excavation de la décharge génère des argiles partiellement contaminées à traiter.

Généralités

En référence à la construction d'une seconde aire de stockage en plein air de matériaux argileux faiblement contaminés au sud de la décharge, il convient de rappeler les différentes catégories de matériaux de sols selon la directive sur les matériaux d'excavation de juin 1999 et qui sont les suivantes: matériaux non pollués (valeurs indicatives U respectées), matériaux peu pollués (valeurs indicatives T respectées), matériaux plus pollués (teneur en polluants supérieure aux valeurs indicatives T).

Pour les matériaux dont les analyses ont montré que les valeurs sont en dessous des valeurs indicatives U, le stockage à l'extérieur de l'enceinte du site est possible. Ces matériaux seront réutilisés pour le remblai. Ensuite, il y a des matériaux qui peuvent être réutilisés pour le remblai et qui respectent la limite T, par contre qui ont comme spécificité de devoir être stockés dans l'enceinte du site, sur un sol macadamisé avec récupération des eaux de ruissellement si le stockage n'est pas couvert.

Pour ces matériaux, un premier stockage a été construit au sud-est du site qui a permis de stocker tous les matériaux T jusqu'à maintenant. Pour les matériaux T issus du terrassement du couvercle nord, **il a été nécessaire de construire un 2^e stockage situé au sud de la décharge**

Alors que la législation suisse permettrait de mettre certains matériaux en décharge pour matériaux inertes, **bci a décidé d'éliminer en cimenterie tous les matériaux qui ne peuvent être réutilisés sur place.**

A ce jour, il s'agit de 46'800 tonnes (état au 30.11.12) éliminées en cimenterie et 350 t de matériau moyennement contaminé (ancien couvercle) amenés en traitement par désorption thermique.

Le couvercle

Il convient de rappeler que la décharge a été fermée et couverte en 1976 par l'ancien couvercle. Dans les années 80, afin d'améliorer l'étanchéité, cet ancien couvercle a été recouvert par un nouveau. Avant le décapage de ces deux couvercles, il a été procédé à des sondages permettant d'en déterminer leur qualité et d'estimer au mieux leurs volumes et épaisseurs.

La destination de ces matériaux, à savoir leur stockage sur place pour une réutilisation comme matériel de remblai ou évacuation en cimenterie pour traitement, est décidée sur la base des analyses effectuées.



Juillet 2012 : du matériau en provenance du nouveau couvercle nord de la décharge, respectant les valeurs indicatives U, est mis en stock au sud du site. Il servira pour le remblai de la fouille après l'assainissement.

L'encaissant

Dans un premier temps, des calculs théoriques et des extrapolations d'essais de laboratoire ont servi à estimer le degré de contamination de l'encaissant en fonction de la profondeur. **Sur le secteur sud de la DIB des premiers carottages dans l'encaissant mis à nu ont permis de déterminer la qualité de l'encaissant en fonction de la profondeur. Les échantillons ont été prélevés fin 2012. Il s'agira**

ensuite, si nécessaire, de procéder à l'excavation de l'argile contaminée avec des engins habités équipés de dispositifs de protection adaptés.

Préalablement aux carottages, une piste pour descendre au fond de la décharge avait été aménagée pour permettre de nettoyer à l'aide d'une pelle télécommandée l'encaissant des restes de déchets n'ayant pas pu être excavés par le pont-roulant/grappin.

Concernant une éventuelle altération de l'encaissant, toutes les parties mises à nu présentent l'aspect bigarré des argiles de Bonfol et **sont sans signes d'atteintes** par des substances.

Les résultats des analyses de l'encaissant peuvent être consultés sur : <http://www.bci-info.ch/index.php?id=6&sub=38&spr=fr>

Du côté du **Canton, les travaux de nettoyage de l'encaissant sont suivis avec beaucoup d'attention**. Les analyses de l'encaissant font partie de ce suivi. Les services de l'Etat sont représentés dans la Commission Environnement-Sécurité mise en place par bci en 2010 et qui se réunit environ chaque mois sur le site. Elle réunit des spécialistes de bci, des entreprises mandatées et du Canton.

Les spécialistes du Canton peuvent se rendre en tout temps sur le site pour des constats, des contrôles, etc. y compris dans les halles, en revêtant l'équipement de sécurité (combinaison de protection totale) exigé.

La nature des déchets

Dans l'ensemble les déchets sont **relativement homogènes**. En fonction de l'endroit où l'on se trouve dans la décharge, il est cependant possible de rencontrer plus ou moins de fûts, ou beaucoup de feuilles de plastique, ce qui est un peu surprenant compte tenu de la période d'exploitation (années 60 et 70). Au début de l'excavation, les déchets étaient plutôt secs alors que par la suite, l'on a atteint une **zone saturée en eau**.

Les déchets sont analysés de manière systématique. Les valeurs mesurées sont sans surprise et les compositions restent à peu près identiques. Pour le transport et l'étiquetage, les déchets sont classés globalement en « Déchets prémélangés contenant au moins un déchet dangereux ».

Globalement, la totalité des déchets excavés a pu être traitée conformément aux exigences légales jusqu'à présent. Concernant le **broyage**, les choses se passent également bien.

La gestion des lixiviats

Dans la partie basse, à certains endroits (4-5 m de profondeur), des lixiviats ont été trouvés. Ces derniers sont régulièrement pompés vers une citerne située à l'extérieur. Les eaux sont ensuite évacuées vers la STEP de la DIB (350 m³ au 30.11.12) ou transportées vers une station d'épuration de la région bâloise (790 m³).

L'eau captée vient du corps de la décharge lui-même (zone basse saturée) et d'apports latéraux. Le but est d'assécher au maximum pour trois raisons : 1) pour la protection de l'environnement 2) pour des raisons économiques (chaque tonne d'eau pompée allège

les quantités à incinérer) et 3) pour passer à l'étape suivante qui est le nettoyage, l'échantillonnage et, si nécessaire, le décapage de l'encaissant de la décharge.

Pour cette dernière phase, il s'agit de **gérer cette eau contaminée correctement avec des pompes** installées en différents points bas ainsi que des drainages, afin de ne pas recontaminer la partie déjà nettoyée.

Un des objectifs est d'obtenir une consistance de déchets relativement standardisée en mélangeant des déchets du dessous mouillés avec ceux du dessus plutôt secs. Cela peut se faire soit dans le fond de la fouille, soit dans le bac de triage avant le passage au broyeur. Une partie de la sciure employée pour assécher les déchets a pu être substituée par un matériau issu du traitement des déchets ménagers.

5. - Suivi environnemental et social

Rappel de l'organisation

Environnement

Pour toute la durée du chantier, l'Autorité cantonale a demandé à bci la mise en place d'un **Suivi environnemental de réalisation** (SER). Coordonné et effectué par CSD Ingénieurs SA Porrentruy, il est fait appel en complément aux compétences de bureaux spécialisés en matière **de protection de l'air et des eaux**.

Tous les contrôles et analyses du SER sont transmis à l'Office cantonal de l'environnement et rendus publics sur le site Internet de bci, à travers des rapports périodiques dénommés RISER (Rapports intermédiaires du Suivi environnemental de réalisation)².

Dans ce contexte, bci est responsable de la mise en œuvre du **Concept de surveillance et de sécurité** (CSS), portant sur la qualité des eaux souterraines et superficielles dans les secteurs pouvant être influencés par la DIB, ainsi que sur le bon fonctionnement de la station d'épuration. **L'Autorité cantonale procède à des campagnes de contrôle des eaux dans le cadre de sa mission de haute surveillance**. Les rapports sont disponibles sur le site Internet du Canton³.

Mis en place par bci et validé par l'Office de l'Environnement du Canton et ses experts du CHYN (Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel), ce concept évolutif fixe les paramètres à analyser, l'implantation des points de contrôle et la périodicité des prélèvements.

En termes de surveillance de substances émises à la cheminée, il y a une analyse continue par FID (un détecteur à ionisation de flamme qui mesure le carbone total présent dans les substances organiques) qui permet de donner une alerte en cas d'augmentation et 4 analyses quotidiennes par screening permettant d'identifier et de quantifier les composés émis. Il se passe normalement une semaine entre la prise

²<http://www.bci-info.ch/index.php?id=6&sub=38&spr=fr>

³<http://www.jura.ch/DEE/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Surveillance.html>

d'échantillons et les résultats. **Les résultats des mesures d'émission sont édités sous forme de RISER mensuels.**

L'Autorité cantonale procède à des contrôles de la qualité de l'air traité dans le cadre de sa mission de haute surveillance

Enfin, les mesures d'immission permettent de vérifier que la qualité de l'air aux alentours de la DIB n'est pas impactée par les émissions de la cheminée ou toute autre activité sur le site. Pour permettre de juger des valeurs d'immission, bci a fait des mesures appelées « état initial » depuis 2008 jusqu'au démarrage de l'assainissement.

La Commission Environnement-Sécurité accompagne étroitement le déroulement des travaux à la DIB.

Suivi sanitaire des travailleurs

Les travailleurs sont suivis par une hygiéniste du travail, Mme Ch. Leuenberger de la société Encoma, qui procède régulièrement à des analyses de l'air des halles et évalue l'exposition des travailleurs.



Hygiène du travail : dans le cadre de son programme de suivi, Chantal Leuenberger prend des échantillons de l'air ambiant à différents endroits, ici entre la douche de décontamination des travailleurs en combinaison revenant de la « zone noire » et la salle des équipements dans l'installation noire/blanche.

Parallèlement, des analyses d'urine et de sang sont effectuées **environ tous les deux mois ou quand des modifications sont apportées aux processus de travail.** Une évaluation des résultats est faite par le médecin du travail, le Dr. Jeggli. Ce bio-monitoring a été exigé par le Canton, comme approprié à la situation particulière de l'assainissement de la DIB.

Ces informations sont ensuite transmises à l'hygiéniste cantonal du travail, M. J. Parrat (qui réalise également ses propres campagnes de mesures), et aux spécialistes de la SUVA, en charge au niveau suisse du suivi des travailleurs.

77 substances sont mesurées dans le cadre du programme de suivi d'hygiène du travail, 59 COV/BTEX, 10 amines et 8 nitroaromates. L'adéquation des équipements de protection individuelle aux tâches effectuées et à l'exposition est aussi vérifiée, et le Canton a demandé d'améliorer l'étanchéité des combinaisons.

Pour compléter les données environnementales existantes et bien documentées, la CIS souhaite que les résultats du biomonitoring, bien entendu sous forme anonymisée, soient également publiés.

Résultats 2012

Emissions atmosphériques

S'agissant de la haute surveillance, le Canton poursuit ses campagnes d'analyse. Une campagne de surveillance de l'air s'est ainsi déroulée durant la première moitié 2012.

Les grands froids de février 2012 ont généré diverses anomalies, telles que coupures de courant, gel de la conduite d'eau industrielle, arrêt du traitement de l'air par incinération, provoqué par une déformation importante de certains clapets des chambres d'incinération avec des fuites d'air incomplètement traité.

Le basculement sur charbon actif n'étant pas possible du fait du blocage des clapets sur la ligne de traitement par charbon actif, le chantier a été stoppé durant une journée jusqu'au **rétablissement d'un fonctionnement acceptable du traitement de l'air**. Même si les analyses menées dans les stations de suivi des immissions n'ont pas fait apparaître de risque, cette situation a été qualifiée de problématique par le Canton. L'exploitant a depuis procédé à des améliorations sur les différents clapets de l'installation.

Sur les filtres, le charbon actif a été remplacé au mois de juin.

Qualité des eaux

Une campagne de prélèvement "eaux" par le Canton a eu lieu le 21 mars 2012.

Une grande campagne a été effectuée le 31 janvier 2012, présentant une situation stable ; quelques points sensibles ont pu être clarifiés et expliqués. Les résultats sont publiés dans le rapport RISER 3-12. Début septembre ont eu lieu les prélèvements pour la **campagne annuelle de screening**. La grande campagne de prélèvement des 25 et 26 septembre a également montré une situation stable.



Septembre 2012 : des collaborateurs du bureau CSD prélèvent des échantillons d'eau souterraine sur un piézomètre à l'extérieur du site de la DIB lors de la « grande campagne ».

Santé et sécurité des travailleurs

Fin mars 2012, en citant des documents de 2010, le Collectif Bonfol a **alerté sur le fait que les travailleurs soient exposés à des valeurs excessives de benzène, que les teneurs urinaires en benzène ne sont plus mesurées, tout comme d'autres substances pertinentes et que les combinaisons de protection sont insuffisantes.**

Les réponses données ont été les suivantes:

- L'étanchéité des combinaisons de protection a été améliorée dès la reprise des travaux suite à l'incident de juillet 2010 en **injectant de l'air comprimé dans les combinaisons** afin de réduire l'entrée d'air ambiant. La concentration en polluants dans la halle de préparation a effectivement augmenté. Il s'y trouve aussi des substances pouvant passer à travers la peau, ce qui appelle à **une limitation des temps de présence** dans la halle. Par ailleurs, certaines **opérations effectuées jusque-là en zone noire ont été transférées dans les sas de décontamination** dans lesquels les concentrations en polluants dans l'air sont faibles, réduisant ainsi l'exposition des travailleurs.
- L'analyse du benzène urinaire n'est pas une méthode fiable et la SUVA ne reconnaît d'ailleurs pas cette méthode. C'est pour cette raison que le benzène urinaire n'est plus mesuré. Par contre, le **monitoring des métabolites du benzène - qui est la méthode de bio-monitoring reconnue par la SUVA - est maintenu**, même si le fait que des travailleurs fument et/ou consomment des boissons contenant des précurseurs de métabolites identiques à ceux du benzène rend parfois difficile l'exploitation des résultats d'analyses de ces métabolites.
- Il n'y a pas d'absentéisme particulier ni de liens entre les absences de travailleurs et leur exposition contrôlée aux risques. Par ailleurs, **la plupart des personnes travaillant sur le site ne sont exposées à aucun contaminant du fait de leur**

travail en zone blanche ou dans les cabines pressurisées des engins de chantier.

- Personne **ne travaille en zone noire plus de 2 x 90 minutes par jour** (60 minutes par grosses chaleurs). Des douches ont également été installées en zone noire permettant de refroidir la combinaison de protection et, par ce biais, de rafraîchir le travailleur lors des périodes de grosses chaleurs.
- Lors des mesures effectuées par le médecin du travail et l'hygiéniste, les travailleurs ont la possibilité de s'entretenir en toute confidentialité avec le médecin. bci n'a pas accès au contenu de ces entretiens dont les données sont protégées **par le secret professionnel**.

En automne 2012, **des traces de COV** ont été mises en évidence dans le laboratoire de HIM, due à une étanchéité insuffisante du sas pour le passage des échantillons de la halle de préparation vers le laboratoire. Le remplacement des joints des portes du sas et l'amélioration de sa ventilation ont permis de **retrouver des valeurs normales**.

Autres éléments survenus en 2012

Interruption de la voie ferrée Delémont- Porrentruy

Entre le 14 juillet et le 5 août 2012 l'évacuation des déchets a dû se faire par la route entre Bonfol et Delémont via Vendlincourt, Alle, Courgenay (A16). Aucun incident n'est à signaler.



Juillet 2012 : dû à une interruption du tronçon CFF entre Porrentruy et Delémont pour travaux, les transports de déchets ont été effectués par camions avec remorque.

Fausses alertes

Plusieurs fausses alertes ont été déclenchées sur le site, notamment les 11 février, 10 septembre et 16 novembre. Dans la mesure où elles concernaient la population limitrophe, une information a été transmise. Ces alertes ont à chaque fois permis de constater le **bon fonctionnement du système d'alarme**.

6. Site et perspectives d'avenir

Visites du site

Une visite guidée pour personnes individuelles est organisée chaque **premier vendredi** du mois, à 15 heures. Par ailleurs, à partir de sept personnes, des groupes et associations peuvent s'inscrire en ligne pour des visites guidées gratuites **les mercredis et jeudis** (<http://www.bci-info.ch/index.php?id=7&spr=fr>).

Réaménagement du site

Au fur et à mesure de l'évacuation des déchets, des discussions sur l'avenir de ce site et surtout des halles commencent à avoir lieu. Le site est desservi par rail, équipé, les halles peuvent recevoir d'autres destinations, cela est tentant, mais quel projet serait réellement viable ? D'après l'état actuel du droit, il est prévu de reboiser le site. Toutefois, si d'autres projets devaient prendre corps, il ne faudrait pas trop attendre pour proposer d'autres solutions, les procédures juridiques prenant du temps.

Le débat ne fait que commencer.

Demande d'indemnisation de la commune de Pfetterhouse

A deux reprises, la Commission a été informée de la demande de la commune de Pfetterhouse de recevoir de **bci une reconnaissance financière pour les torts moraux et matériels** subis en raison du voisinage direct de la DIB, montant qui pourrait, à l'instar de Bonfol (projet Escale Bonfol, www.escalebonfol.ch/) être investi dans une **dynamique communale**.

7.- Comptes 2012

Compte	Budget 2012 (CHF)	Comptes 2012 (CHF)
Frais de repas, de déplacement et de séance	8'000.00	6'163.15
Communication et information	8'000.00	4'347.70
Enregistrement vidéo	8'000.00	9'200.00
Divers, imprévus	4'000.00	1'681.90
Accompagnement administratif	30'000.00	23'400.00
TOTAL	58'000.00	44'792.75

St-Ursanne, le 8 mars 2013

René LONGET
Président

Annexe : Liste des membres de la Commission d'information et de suivi

Liste des membres de la Commission au 31.12.2012

Président

- **Longet René**

Entités fondatrices

- **Canton du Jura (2 voix): Meusy Jean-Pierre, Schaffter François**
suppléants: Fernex Jean, Bapst André, consultant : Buser Marcos
- **bci (2 voix): Luttenbacher Rémi, Scharvogel Bernhard,**
suppléants: Fischer Michael, Aeby Anton

Institutions suisses

- **Office fédéral de l'environnement (OFEV) (1 voix): Wenger Christoph,**
suppléant: Hammer Bernhard
- **Commune de Bonfol (2 voix): Beuret Jean-Pierre, Girardin Marie-Josée,**
suppléants: Mahon Yves, Moser John
- **Commune de Beurnevésin (1 voix) : vacant**

Institutions françaises

- **Région Franche-Comté - Administration (1 voix): Collin-Huet Marie-Pierre,**
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), *suppléante: Gardes Aurélie,* Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), **Bellec Simon,** Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Territoire de Belfort - Conseil général (1 voix): Forcinal**
Anne-Marie, vice-présidente du Conseil général du Territoire de Belfort,
suppléant: Richert Jean
- **Département du Territoire de Belfort - Administration (2 voix): Lardier**
Nicolas, Service interministériel de défense et de protection civiles, Préfecture du Territoire de Belfort
- **Région Alsace - Administration (1 voix): Gerlier Mathieu,** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), *suppléant: Vallart Jacques,* *Unité territoriale du Haut-Rhin (DREAL), Heimanson Carl,* Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général (1 voix): Reinhard Armand,**
Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant: Walter Georges,* *directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie*
- **Département du Haut-Rhin - Administration (2 voix): Spies Patrick,** direction départementale des territoires du Haut-Rhin (DDT), **Comesse Jean-Michel**
- **Préfecture du Haut-Rhin : Camier Yves,** Sous-Préfet d'Altkirch, Chargé de coordonner l'action des services de l'Etat français

- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) (1 voix): Dietmann Daniel, suppléant: Waechter Antoine**
- **Communauté de Communes du Sud Territoire : (1 voix): Le Roy Laurence**
- **Commune de Pfetterhouse (1 voix): Frisch Jean-Rodolphe, maire; vice-président, suppléant: Heyer Morand, adjoint au maire**
- **Commune de Réchésy (1 voix): Ecoffey Hubert, maire, suppléant: vacant**

Sociétés civiles

- **WWF Suisse (1 voix): Chollet Clarence**
- **Greenpeace en Suisse (1 voix): Wüthrich Matthias, suppléant: Zenger Yves**
- **Pro Natura Jura (1 voix): Egger Jean-Pierre, suppléante: Merguin Rossé Lucienne**
- **Unia Le Syndicat (1 voix): Fedele Pierluigi, suppléant: Hamel Arthur**
- **Demeter Schweiz, ex Solidago (1 voix): Küffer Heer Susanne**
- **Collectif Bonfol franco-suisse (1 voix): Fousseret Alain, conseiller régional, suppléant: vacant, consultants: Walther Jean-Louis et Forter Martin**
- **Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté (1 voix): Lassus Michel, vice-président**
- **Chambre de commerce et d'industrie du Jura (1 voix): Gerber Jean-Frédéric, Directeur, suppléant: vacant**
- **Equiterre (1 voix): Chevalley Isabelle, suppléant: vacant**
- **Alsace Nature Haut-Rhin (1 voix): Bernhard Pierre; suppléant: Pluskota Jean**

Secrétariat de la Commission

- **Office de l'environnement, Canton du Jura, Gschwind Kathrin**

Membres du Bureau de la Commission

- **Longet René, président de la Commission**
- **Lassus Michel, vice-président de la Commission**
- **Schaffter François, représentant du Canton (*)**
- **Frisch Jean-Rodolphe, représentant des Communes françaises, vice-président**
- **Spies Patrick, représentant des entités françaises**
- **Beuret Jean-Pierre, représentant de la Commune de Bonfol**
- **Meusy Jean-Pierre, représentant du Canton (*)**

- **Scharvogel** Bernhard, *représentant de bci*

- **Wüthrich** Matthias, *représentant des ONG*

(*) *En cas de vote, le Canton ne dispose que d'une voix*